



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

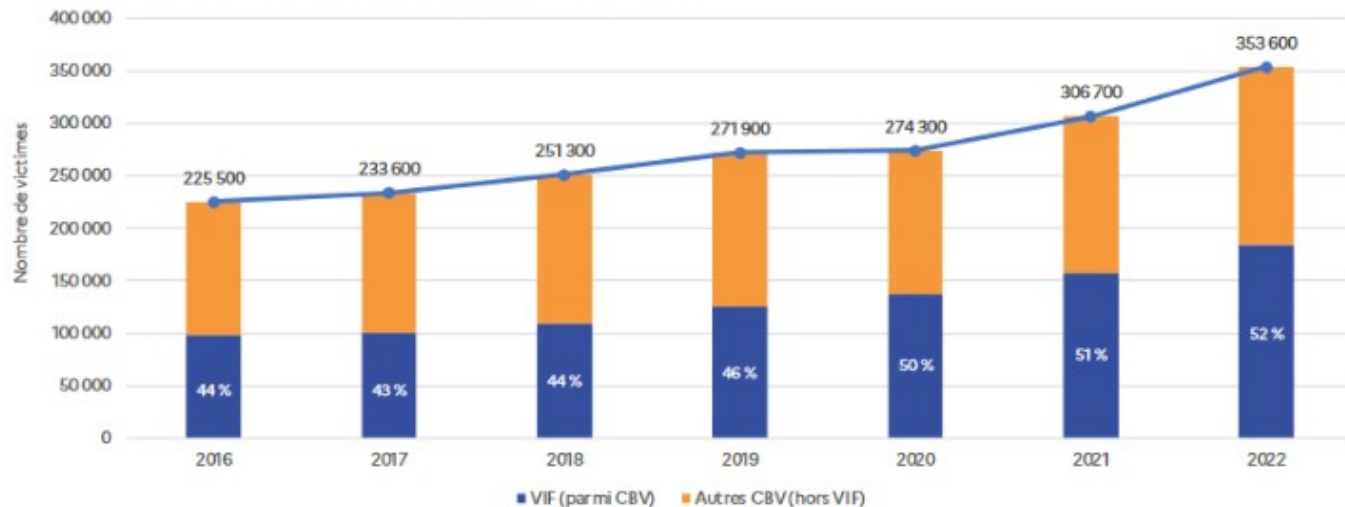
Prévention et lutte contre les atteintes aux élus

Introduction

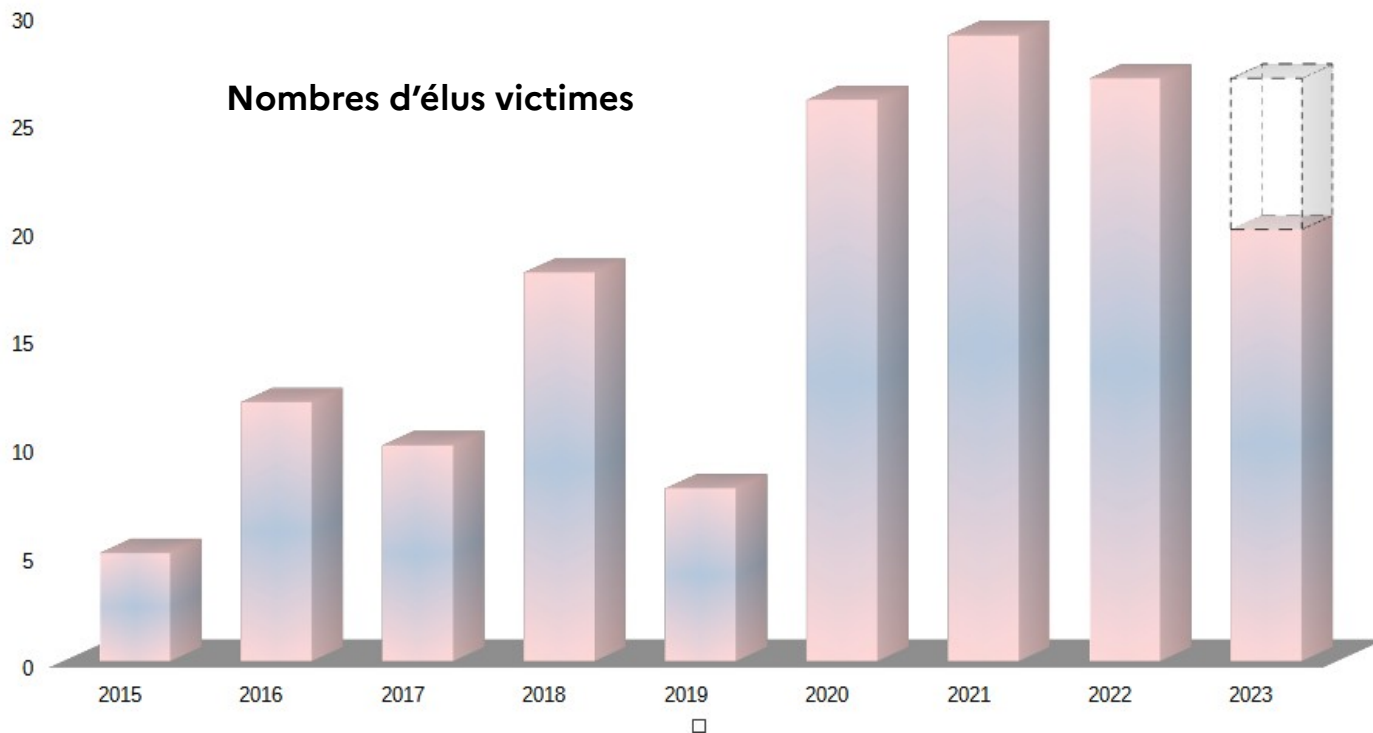
- Mot d'introduction de Valérie Michel-Moreaux, préfète des Vosges,
- Mot d'introduction de Frédéric Nahon, procureur de la République.

Contexte et statistiques

**Coups et blessures volontaires enregistrés sur personnes de 15 ans ou plus
et part des violences intrafamiliales : cumul annuel**



Contexte et statistiques



MIEUX PROTÉGER PAR UNE OFFRE DE SÉCURITÉ SUR MESURE

"Pour les élus"



OPÉRATION #présentspourlesélus

Mes interlocuteurs

- Mes interlocuteurs privilégiés : le commandant de brigade et le référent-élu
- Mes intervenants spécialisés :
 - le référent sûreté ([RS](#)) et le correspondant sûreté ([CS](#)), pour la prévention situationnelle et la vidéoprotection
 - le correspondant territorial prévention de la délinquance ([CTP](#)) pour les actions au profit des écoles et des seniors
 - le référent violences intra-familiales ([R-VIF](#))

Mes RDV avec la gendarmerie

- Questionnaire d'amélioration du service (DCAS)
- À ma demande, dès que besoin
- Les réunions semestrielles avec le commandant de la compagnie et l'inspection annoncée des brigades
- La préparation de grands événements sportifs, festifs, culturels ou culturels
- Immersion dans les unités de gendarmerie

Les outils numériques à votre service à compter du 15/12/2021

- Mon application Gendélus à compter du 15/12/2021
- La [plateforme PVSS](#), pour signaler les violences sexuelles et sexistes
- La [brigade numérique](#) 24h/24 - 7j/7
- La [pré-plainte en ligne \(PPEL\)](#)
- La [plateforme PHAROS](#), pour signaler un contenu en ligne suspect ou illicite
- La [plateforme PERCEVAL](#), pour signaler une fraude à la CB
- La [plateforme cybermalveillance.gouv.fr](#) pour s'informer sur les menaces numériques et les moyens de s'en protéger.
- Le diagnostic LM.M.U.N.I.TÉ Cyber pour la sécurité numérique de ma commune

Ma sécurité

- La formation « gestion des incivilités » dispensée à votre profit + M.A.I.R.E.S
- La prise de plaintes en mobilité
- L'inscription au fichier de sécurisation des interventions et protection (SIP), gratuite et sur votre demande
- **L'appel au « 17 » en cas d'urgence**

Les dispositifs adaptés à ma commune

L'application SMS « Maires'Alerte »

Pour être informé des infractions ayant troublées l'ordre public

Le « pack sécurité »

Sessions de sensibilisation aux risques (VIF-VSS, cyber, incivilités, environnement)

La protection de l'environnement

- Memento gestion des atteintes à l'environnement
- [Plateforme de signalement des atteintes à l'environnement](#)

Les opérations « tranquillité »

- Vacances ([OTV](#))
 - Juniors ([OTJ](#))
 - Seniors ([OTS](#))
 - Entreprises et commerces ([OTEC](#))
- Ces opérations permettent d'avoir une attention spécifique sur votre population plus exposée à la malveillance.

Les actions en milieu scolaire

- Le [permis piéton](#), pour sensibiliser les classes de CE2 à la sécurité routière
- Le [permis Internet](#) pour sensibiliser les CM2 aux risques cyber
- Initiatives locales pour répondre à vos besoins (civisme, addictions...)

Rodéos urbains

- Fiche réflexe de prise en compte des rodéos urbains

Mes partenariats de sécurité

- La [participation citoyenne](#) pour créer du lien au sein d'un quartier ou d'une commune et renforcer l'échange d'informations entre la population et les gendarmes
- Les [polices municipales](#) (convention de coordination et patrouilles communes)
- Contrats territoriaux ([PVD](#), CRTE, CSI, etc.)

Le pack sécurité

- Création d'un réseau de **référénts « atteintes aux élus »**,
- Renforcement du dispositif « **Alarme élu** »,
- **Diagnostics et conseils** des correspondants sûreté,
- **Prise de plainte** en mobilité,
- **Sensibilisation** à la gestion des incivilités,
- Mobilisation de la **plateforme PHAROS**.

Les référents atteintes aux élus



Les référents de la police nationale

Les référents
en zone police sont
les chefs de
circonscription



Les référents de la gendarmerie nationale

Les référents
en zone gendarmerie sont
les référents élus et les
commandants de brigade

Les missions des référents atteintes aux élus

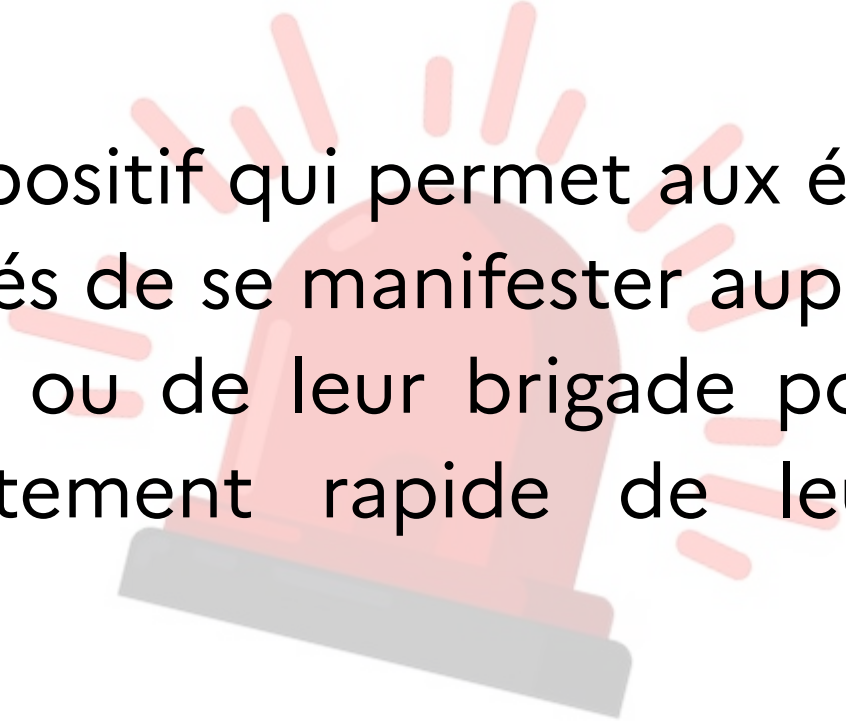
- Communiquer leurs coordonnées,
- Diffuser l'information sur les dispositifs d'accompagnement et de protection du pack sécurité,
- Recueillir les difficultés rencontrées par les élus,
- En cas d'atteinte, réaliser une évaluation de la situation et recueillir la plainte.

Le pack sécurité

- Création d'un réseau de référents « atteintes aux élus »,
- Renforcement du dispositif « **Alarme élu** »,
- **Diagnostics et conseils** des correspondants sûreté,
- **Prise de plainte** en mobilité,
- **Sensibilisation** à la gestion des incivilités,
- Mobilisation de la **plateforme PHAROS**.

Alarme élu

Alarme élu est un dispositif qui permet aux élus qui se sentent menacés de se manifester auprès de leur commissariat ou de leur brigade pour bénéficier d'un traitement rapide de leurs appels au 17.



Le pack sécurité

- Création d'un réseau de référents « atteintes aux élus »,
- Renforcement du dispositif « Alarme élu »,
- **Diagnostics et conseils** des correspondants sûreté,
- **Prise de plainte** en mobilité,
- **Sensibilisation** à la gestion des incivilités,
- Mobilisation de la **plateforme PHAROS**.

Diagnostics et conseils des correspondants sûreté

Les référents sûreté vous aident à sécuriser votre commune (vidéoprotection, urbanisme, etc.), mais aussi votre mairie ou votre domicile.

Le pack sécurité

- Création d'un réseau de référents « atteintes aux élus »,
- Renforcement du dispositif « Alarme élu »,
- **Diagnostics et conseils** des correspondants sûreté,
- **Prise de plainte** en mobilité,
- **Sensibilisation** à la gestion des incivilités,
- Mobilisation de la **plateforme PHAROS**.

Le pack sécurité

- Création d'un réseau de référents « atteintes aux élus »,
- Renforcement du dispositif « Alarme élu »,
- **Diagnostics et conseils** des correspondants sûreté,
- **Prise de plainte** en mobilité,
- **Sensibilisation** à la gestion des incivilités,
- Mobilisation de la **plateforme PHAROS**.

Le pack sécurité

- Création d'un réseau de référents « atteintes aux élus »,
- Renforcement du dispositif « Alarme élu »,
- **Diagnostics et conseils** des correspondants sûreté,
- **Prise de plainte** en mobilité,
- **Sensibilisation** à la gestion des incivilités,
- Mobilisation de la **plateforme PHAROS**.

La plateforme Pharos

La plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements, PHAROS, est un dispositif qui permet de signaler les contenus et comportements illicites en ligne.

Les signalements permettent l'ouverture :

- d'une procédure judiciaire,
- d'une procédure administrative pour déréférencer un site ou retirer des contenus.

Dispositif généraliste : l'application « Ma sécurité »



Gend'élus

L'application offre plusieurs fonctionnalités :

- **un tchat** avec des gendarmes de la brigade numérique,
- **un annuaire des brigades** de gendarmerie,
- **des fiches réflexes** guidant l' élu dans son rôle,
- **la présentation des dispositifs** pour les élus et la population.





LES RODÉOS

DÉFINITION



QUE DOIT FAIRE LE MAIRE



CE QU'IL FAUT RETENIR

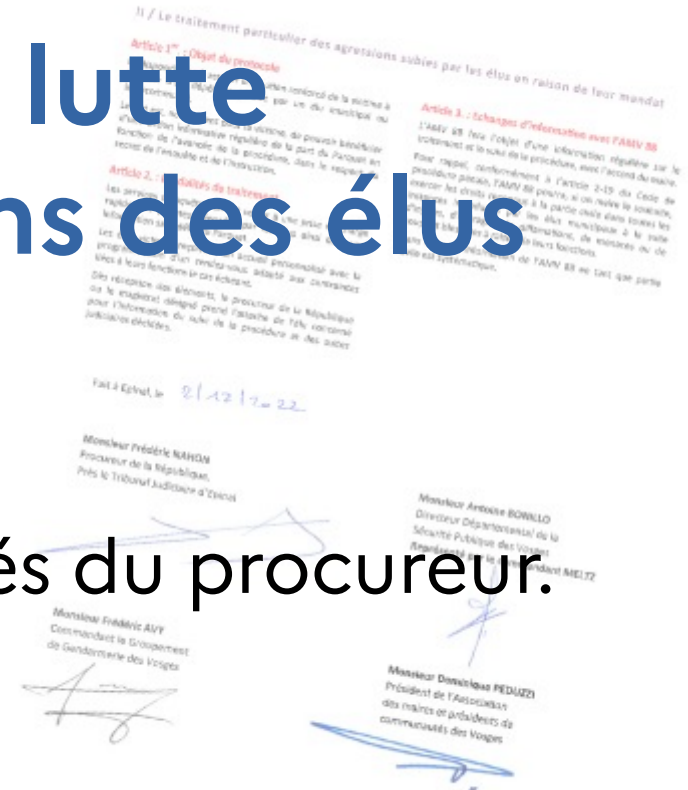
- prévenir les rodéos par la voie de charte, d'arrêtés municipaux, d'actions partenariales et de sensibilisation des opérateurs privés ,
- dissuader par des opérations d'aménagements urbains ou en vidéoprotection ,
- retirer de la circulation les engins abandonnés, sans propriétaire ou en irrégularité ,
- ne pas intervenir en raison du danger et alerter précisément les forces de l'ordre.

La protection fonctionnelle de l'élu

- Les élus bénéficiaires,
- Les situations concernées,
- La condition d'absence de faute personnelle,
- Les formes de la protection.

La politique pénale en matière de lutte contre les agressions des élus

- Le protocole parquet-maire,
- Les permanences des délégués du procureur.



Les attributions du maire en matière de police judiciaire

Le maire est à la fois une autorité de police administrative et un officier de police judiciaire.

Il peut, à ce titre, constater une infraction, recevoir des plaintes, préserver des preuves, etc.

Mais les relations qui unissent les maires et le parquet sont avant tout partenariales.

